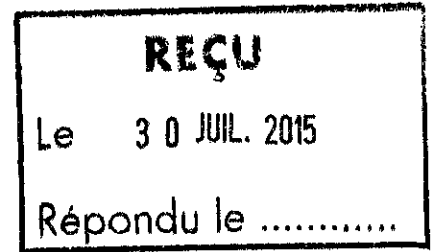




METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Direction Interrégionale Ouest
Rue Jules Vallès
BP 49139
Saint-Jacques-de-la-Lande
35091 Rennes Cedex 9



VALOREM Agence de Nantes
A l'attention de M. Brienne
Immeuble Les Dorides
1 Rue Eugène Varlin
44100 NANTES

Affaire suivie par : *Catherine Conseil*
Téléphone : 02 22 51 53 30
Référence : DIRO/EC 150196 du 24 juillet 2015

Rennes, le 24 juillet 2015

OBJET : Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques
REF : Votre courrier du 22 juillet 2015, LTNA 15/190/LB

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant votre projet d'installation de parc éolien sur les communes de Saint-Père-en-Retz, Pornic et Chauvé (44). Ce parc éolien se situerait à une distance de 31 kilomètres du radar¹ le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Treillières).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération,

Catherine Conseil

Copies: CDM44, DSO/CMR/ERF/DA

¹ Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).